

M. TAGGART: Exactement.

Le sénateur FARRIS: A-t-on essayé de calculer quel montant cette nouvelle loi coûterait au pays?

Le sénateur ROEBUCK: Je voulais justement poser cette question. J'aimerais que M. Taggart nous dise quelles mesures ont été prises en vertu de l'ancienne loi, combien elle a coûté au pays et quelles sont les données statistiques à ce sujet s'il y en a. Après cela il pourrait répondre au sénateur Farris au sujet de ce qu'on se propose de faire au moyen de la nouvelle loi grâce aux expériences accumulées sous l'ancienne loi. Est-ce que cela vous donne satisfaction, monsieur le sénateur Farris?

M. TAGGART: Dois-je répondre à la question de cette façon?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. TAGGART: M. Turner possède les renseignements au sujet des frais occasionnés par l'ancienne loi.

M. TURNER: Depuis 1946 . . .

Le sénateur ROEBUCK: C'est-à-dire depuis l'adoption de cette loi, n'est-ce pas?

M. TURNER: Non, elle a été adoptée en 1944, mais elle est entrée en vigueur en 1946. Depuis 1946, et nous avons déposé un rapport à ce sujet juste avant Noël, jusqu'à la fin d'octobre 1957, nous avons tiré de la Caisse renouvelable une somme d'environ 600 millions de dollars. Au 31 mars 1957, les pertes s'élevaient à 94 millions de dollars environ et, actuellement, il y a devant la Chambre une demande de crédits supplémentaires destinés à combler une autre perte de 5 millions de dollars jusqu'au 31 mars de cette année. En chiffres ronds, nous avons donc une perte de 100 millions de dollars pour la période qui va de 1946 au 31 mars 1958.

Le sénateur CRERAR: Ce montant comprend-il les frais d'administration?

M. TURNER: Il ne comprend pas les frais d'administration qui peuvent s'élever à 50,000 ou 100,000 dollars par année. Ce sont là à peu près les crédits qui ont été votés pour les frais d'administration. Si nous avons dépensé 600 millions de dollars jusqu'en octobre 1957, ce chiffre sera plus élevé le 31 mars prochain. Ce montant de 600 millions a été calculé à la fin d'octobre 1957. Je vous donne des chiffres ronds. Au 31 mars 1958, les pertes seront de 100 millions de dollars. Sur ce montant, 70 millions ont été dépensés pour la fièvre aphteuse en 1952. Au cours de cette même période, 200 millions de dollars sur les 600 millions ont été puisés dans la Caisse renouvelable.

Le sénateur KINLEY: En d'autres termes, cette somme comprend certains déboursés relatifs au commerce d'exportation.

Le sénateur HORNER: Ainsi que le montant versé pour l'achat des moutons?

M. TURNER: Non, cette fois il s'agit d'un compte distinct.

M. TAGGART: Monsieur le président, puis-je éclaircir ce point?

Le sénateur FARRIS: On n'a pas encore répondu à ma question.

M. TAGGART: Les 70 millions de dollars qui sont, d'après M. Turner, une dépense imputée sur le fonds de soutien des prix n'ont été dépensés que pour l'achat et la vente de bestiaux en vue d'assurer le maintien du prix au producteur. Ce montant n'a servi en aucune façon à enrayer la maladie. Les dépenses que la maladie a entraînées ont été payées à même les deniers votés régulièrement pour enrayer la maladie chez les animaux et pour indemniser les éleveurs des pertes occasionnées par la maladie.

Le sénateur MACDONALD: Je ne comprends pas cela.

M. TAGGART: Les dépenses faites pour le contrôle de la maladie ont été imputées sur les deniers votés en vertu de la Loi sur les épizooties, tandis que les frais occasionnés par les mesures de protection de l'économie agricole sont